

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

L'an 2022, le 12 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02/12/2022 et affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
 Le : 13/12/2022
 Et
 Publication ou notification du :
 13/12/2022

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. CAPOIS Guillaume, M. BOUILLETTE Lionel à M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme MOURICHON Véronique, M. PETIT Yves à M. VALENTE Vitor

A été nommé(e) secrétaire : M. CAPOIS Guillaume

C2022_50 – EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Monsieur le Maire **rappelle** que cet élargissement des horaires s'inscrit dans le cadre de l'aide PCSES du Département de Seine-et-Marne et de l'accompagnement financier sur 5 ans de la DRAC Ile-de-France pour le recrutement d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, en poste depuis le 18 octobre dernier. Pour mémoire cette décision a été prise par délibération C2022_24 du 1^{er} avril 2022.

Afin de répondre à cet engagement, il est proposé de modifier les horaires de la bibliothèque de Bourron-Marlotte, qui ne proposent pas un accès suffisant aux moments où les habitants sont disponibles. Si la plage horaire du lundi soir a été allongée jusqu'à 19h au lieu de 18h, la fermeture le mercredi après-midi reste un frein important à une ouverture la plus large possible et à une adaptation des horaires aux besoins des usagers.

Dans l'attente de la construction du nouvel équipement, il est **proposé** une ouverture de 14h00 à 18h00 le mercredi qui passera l'amplitude horaire de 7h00 à 11h00.

	Horaires Actuels		Futurs Horaires	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
LUNDI		De 16h00 à 19h00		De 16h00 à 19h00
MARDI	Atelier Enfants conteurs « Les mots et bulles »		Atelier Enfants conteurs « Les mots et bulles »	
MERCREDI	De 10h00 à 12h00		De 10h00 à 12h00	De 14h00 à 18h00
JEUDI				
VENDREDI	Accueil des Scolaires		Accueil des Scolaires	

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 077-217700483-20221212-C2022_50-DE



SAMEDI	De 10h00 à 12h00		De 10h00 à 12h00	
DIMANCHE				

A son ouverture, en fonction des conseils de la DRAC et des besoins des usagers, l'amplitude horaire devra se situer entre 18h00 et 25h00 hebdomadaire, la moyenne nationale étant de 21h00 hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité les propositions susvisées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 13/12/2022

Le Maire,

Vitor VALENTE

